



ÉCOLE NOTRE DAME DES FORGES

Etablissement catholique privé sous contrat d'association avec l'Etat

4 rue de la cité - 40220 TARNOS

05 59 64 64 05 - ecolendf40@gmail.com

- Dossier de scolarisation -

Chers parents,

Nous vous avons remis le dossier de scolarisation pour l'année 2026-2027.

La fiche administrative est préremplie avec les informations que vous nous avez données en septembre 2025. Merci de corriger ou compléter les informations qui ont pu changer en cours d'année.

Si vous n'avez pas changé de RIB, **inutile d'en fournir un nouveau.**

Le dossier d'inscription est composé des fiches suivantes :

⇒ A rendre à l'école

- ☐ La fiche administrative (préremplie) à compléter/corriger et à signer
- ☐ La convention de scolarisation à compléter et à signer
- ☐ Le règlement intérieur à signer
- ☐ Le règlement comptable à compléter et à signer
- ☐ Le mandat SEPA à compléter et à signer

⇒ A garder pour vous

- ☐ La liste des fournitures scolaires
- ☐ Le calendrier des vacances scolaires
- ☐ Fiche d'informations concernant l'assurance scolaire

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout complément d'informations.

Mathieu BIREMON
Chef d'établissement



ÉCOLE NOTRE DAME DES FORGES

Etablissement catholique privé sous contrat d'association avec l'Etat

4 rue de la cité - 40220 TARNOS

05 59 64 64 05 - ecolendf40@gmail.com

- Evolution grille tarifaire -

À compter de la rentrée scolaire 2026, l'école met en place une nouvelle grille tarifaire reposant sur le **revenu fiscal de référence** des familles.

Cette évolution, mise en œuvre **sur préconisation de la FNOGEC (Fédération Nationale des Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique)**, a pour objectif de proposer une participation financière plus équitable, en adaptant les tarifs aux capacités contributives de chacun. Ainsi, les familles dont les revenus sont les plus modestes pourront bénéficier d'un tarif plus avantageux, tandis que les autres contribueront selon leur niveau de ressources.

Afin de déterminer le tarif qui vous est applicable, nous vous remercions de bien vouloir transmettre **une copie de votre dernier avis d'imposition**. Ce document sera utilisé uniquement pour le calcul de votre tranche tarifaire et sera traité dans le strict respect de la confidentialité.

Nous vous remercions de nous faire parvenir cet avis **au plus tard le vendredi 18 septembre 2026**.

À défaut de réception de ce document avant cette date, le tarif correspondant à la tranche 4 sera automatiquement appliqué, jusqu'à réception de votre avis d'imposition.

Cette nouvelle organisation vise à garantir une contribution plus juste entre les familles, tout en permettant à l'établissement de poursuivre sa mission éducative dans les meilleures conditions. Nous vous remercions de votre confiance, de votre compréhension et de votre collaboration dans la mise en œuvre de cette évolution.

Nous restons naturellement à votre disposition pour toute question complémentaire.

Mathieu BIREMON

Chef d'établissement